



ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE



42^e CONSEIL DIRECTEUR

52^e SESSION DU COMITE REGIONAL

Washington, D.C., 25-29 septembre 2000

Point 6.4 de l'ordre du jour provisoire

CD42/27 (Fr.)

17 juillet 2000

ORIGINAL : ANGLAIS

SELECTION D'UN ETAT MEMBRE HABILITE A NOMMER UN REPRESENTANT AU CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DE L'INSTITUT PANAMERICAIN POUR LA PROTECTION ALIMENTAIRE ET LA LUTTE CONTRE LES ZONOSSES (INPPAZ) A L'EXPIRATION DU MANDAT DU PEROU

Les termes des articles 5 et 6 (annexe A) de l'Accord signé par le Gouvernement de la République de l'Argentine et l'Organisation panaméricaine de la Santé pour constituer l'Institut panaméricain pour la Protection alimentaire et la Lutte contre les Zoonoses (annexe A) visent la création du Conseil international de coordination (CIC) dont les fonctions incluent celles de maintenir au courant le Directeur de l'OPS sur l'orientation des priorités et stratégies pour les activités de l'Institut, d'évaluer périodiquement ces activités, et de veiller au respect de l'Accord.

Le CIC comprend deux représentants du Gouvernement de l'Argentine, deux membres nommés par le Directeur de l'OPS, trois représentants d'autres gouvernements sélectionnés par le Conseil directeur de l'OPS ou la Conférence sanitaire panaméricaine, selon un système de roulement analogue à celui utilisé par le Comité exécutif de l'OPS, et d'un représentant de chacune des organisations qui participent au travail de l'INPPAZ, conformément au paragraphe 2.2 de l'article 3 dudit Accord.

Les Etats Membres suivants, désignés par les Organes Directeurs de l'OPS, siègent actuellement au CIC :

1er janvier 1998 au 31 décembre 2000 :	Pérou
1er janvier 1999 au 31 décembre 2001 :	Panama
1er janvier 2000 au 31 décembre 2002 :	Colombie

CD42/27 (Fr.)

Page 2

Le Conseil directeur est prié de sélectionner un Etat Membre qui désignera un représentant pour siéger au CIC de l'INPPAZ pour une période s'étalant sur trois années, du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2003.

Annexes

**ARTICLES 5 ET 6 DE L'ACCORD ENTRE LE BUREAU
SANITAIRE PANAMERICAIN, ORGANE ADMINISTRATIF
DE L'ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE/
BUREAU REGIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE,
ET LA REPUBLIQUE DE L'ARGENTINE EN VUE DE CREER UN INSTITUT
PANAMERICAIN POUR LA PROTECTION ALIMENTAIRE ET LA LUTTE
CONTRE LES ZOOZOSES**

**ARTICLE 5
LE CONSEIL ET LES COMITES**

L'Institut sera constitué de trois organes consultatifs, à savoir : le Conseil international de coordination, le Comité scientifique et technique et le Comité des Programmes pour l'Argentine.

**ARTICLE 6
LE CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION**

Le Conseil international de coordination sera composé de :

- a) deux (2) membres désignés par l'Argentine et qui représenteront le Secrétariat à la Santé et le Service national de Santé animale;
- b) deux (2) membres nommés par le Directeur de l'OPS;
- c) trois (3) membres représentants d'autres gouvernements et sélectionnés par le Conseil directeur de l'OPS, selon un système de roulement analogue à celui utilisé par le Comité exécutif du Conseil directeur de l'Organisation;
- d) un (1) représentant de chacune des organisations qui participent au travail de l'INPPAZ, conformément au paragraphe 2.2 de l'article 3.

Ses fonctions incluent maintenir au courant le Directeur de l'Organisation sur l'orientation des priorités et stratégies pour les activités de l'Institut, évaluer périodiquement ces activités, et veiller au respect du présent Accord.

Le Conseil international de coordination se réunira au moins une fois par an, en séance ordinaire, ou sur convocation par le Directeur de l'Organisation.

**COMPOSITION DU CONSEIL INTERNATIONAL DE
COORDINATION DE L'INPPAZ**

1993-2000

Etats Membres	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<i>Désignés par les Organes directeurs de l'OPS</i>								
Brésil	x	x	x					
Colombie*								x
Etats-Unis d'Amérique	x	x		x	x	x		
Guyana		x	x	x				
Mexique			x	x	x			
Panama*							x	x
Pérou*						x	x	x
Uruguay	x				x	x	x	
<i>Désignés par le Directeur de l'OPS</i>								
Bolivie		x						
Colombie	x	x						
Costa Rica	x							
Dominica					x			
Guatemala					x			

*Membres actuels